

Règlement

Lamoura'thlon 2022

1- Définition de l'évènement

1.1 Les courses :

Le Lamoura'thlon est une épreuve de *cross-duathlon*, affiliée à la fédération de triathlon. Il est organisé par Sports et neige Lamoura le dimanche 04 septembre 2022 et comprend plusieurs épreuves :

Epreuves	Retrait des dossards		Aire de Transition		Briefing	Départ	Podiums
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture			
Epreuve 1 Format S 16 ans et +	8h30	9h30	9h00		9h45	10h00	12h45
Epreuve 2 Course enfant (8-11 ans)	12h30	13h30	13h00		13h15	13h30	16h00
Epreuve 3 Course enfant (12-15 ans)	13h	14h00	14h00		14h15	14h30	16h00

1.2 Le parcours :

Les parcours se déroulent avec des boucles de course à pied, de vtt et à nouveau de course à pied au départ et à l'arrivée du lac de Lamoura.

L'organisation se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Le balisage se fera à l'aide de rubanises et de piquets avec des flèches de couleur en fonction des parcours. Le balisage sera renforcé par un marquage au sol temporaire si

nécessaire. En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage. Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi sera déclassé.

2- Inscription et tarifs

2.1 Conditions de participation

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, dernier délai le 31 août 2022 à minuit. Aucune inscription papier ne sera réceptionnée.

Les épreuves du Lamoura'Thlon sont ouvertes à tous les hommes et toutes les dames, selon les catégories et les distances suivantes :

Distance			
Epreuves	Course à Pied	VTT	Course à pied
Epreuve 1 Format S 16 ans et +	4 km	11 km	2 km
Epreuve 2 Course enfant (8-11 ans)	500 m	2 km	500 m
Epreuve 3 Course enfant (12-15 ans)	2 km	5,5 km	1 km

Catégories d'âges	
Epreuve 1 Format S 16 ans et +	né avant le 04/09/2006
Epreuve 2 Course enfant (8-11 ans)	né entre le 04/09/2014 et le 03/09/2010
Epreuve 3 Course enfant (12-15 ans)	né entre le 04/09/2010 et le 03/09/2006

Tarifs		
Epreuves	Individuel	Equipes
Epreuve 1 Format S 16 ans et +	25 €	45 €
Epreuve 2 Course enfant (8-11 ans)	10 €	-
Epreuve 3 Course enfant (12-15 ans)	10 €	-

L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans. La présence d'un adulte responsable de l'enfant sur place durant l'épreuve est obligatoire.

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents :

- Non licenciés adultes, qui doivent fournir un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition » datant de moins de 12 mois le jour de la course.

Le certificat médical n'est pas nécessaire pour les mineurs.

- Licenciés FFTRI avec numéro de licence

ATTENTION TOUTES LES AUTRES LICENCES ne sont pas acceptées.

Les personnes non licencié et licencié FFTRI " loisir, dirigeant, ou action" ont 2 euros de souscription au pass compétition inclus dans le prix de l'inscription.

Les courses seront limitées à 100 coureurs par épreuves

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard
- La puce de chronométrage et le classement chronométré
- L'assistance médicale et sécurité
- Le remboursement partiel en cas d'annulation de la part de l'organisateur
- Les ravitaillements solide et liquide au bouclage et à l'arrivée
- Le repas pour la course adulte (12€)
- Un ticket buvette pour les courses enfants (3€)
- Une petite surprise

3-Assurances

3.1 Responsabilité Civile :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement. Tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus) sont également couverts par cette assurance.

3.2 INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du trail, du vtt et des sports nature.

3.3 DOMMAGE MATERIEL

L'organisateur et son assureur ne couvrent pas et décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par des biens personnels des participants, ce même si l'organisateur en assure la surveillance. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causés à leurs biens. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

4-Annulation/remboursement

4.1 ANNULATION DE PART L'ORGANISATEUR

En cas de force majeure indépendant de la volonté de l'Organisateur mettant en danger la sécurité des participants, des officiels et des bénévoles, une ou des épreuves pourra être annulée, même si celle-ci est en cours. Si cette décision survient sur ordre des services de l'état, l'organisateur est déchargé de tout recours des engagés et aucun remboursement ne sera effectué sauf dans les conditions prévues ci-dessous.

- En cas d'annulation dû à la crise sanitaire Covid-19 sur décision des services de l'état 90% du montant d'inscription et 100% des options réglé seront remboursés. Aucune démarche n'est à effectuer. La retenue permet de couvrir les frais déjà engagés par l'organisateur.
- En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour un autre motif, 50% du montant d'inscription et 100% des options réglées seront remboursés. Aucune démarche n'est à effectuer. La retenue permet de couvrir les frais déjà engagés par l'organisateur.
- En cas d'annulation le jour de la course pour cas de force majeure Aucun remboursement ne sera effectué. La totalité des frais étant déjà engagés par l'organisateur.

4.2 ANNULATION DE LA PART DU COUREUR

Le coureur a la possibilité de demander un remboursement dans le cas d'un décès, d'un accident ou d'une maladie (COVID-19 INCLUS) du participant ou de son conjoint ou d'un ascendant ou descendant du 1er degré sous réserve d'avoir fourni les documents l'attestant (certificat médical ou de décès), le jour de la demande ou au plus tard 2 jours après celle-ci. Le montant des frais d'inscription remboursés sont les suivants :

- 50 % du montant de l'inscription et 100 % des options jusqu'au 31 août 2022 (inclus)
- Aucun remboursement ne sera accordé après le 31 août 2022. La demande est à formuler par mail à sportsetneigelamoura@gmail.com.

Le délai de traitement sera le plus court possible.

Le traitement de tous remboursement sera reporté après l'évènement.

5-Retraits des dossards et puces

5.1 Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur place le matin de l'épreuve entre 8h30 et 9h30 pour la course adulte et entre 12h et 13h pour les épreuves de l'après-midi.

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- Votre pièce d'identité officielle, en cours de validité
- Un pass sanitaire, en cours de validité (selon réglementation en vigueur)
- Une preuve d'inscription
- Votre licence ou certificat médical si non validé en amont

5.2 Les puce et chronométrage

Le dossard sera accompagné d'une puce de chronométrage types course d'orientation (puce au doigts).

Les participants doivent veiller à ne pas l'endommager et à la rendre dès l'arrivée.

Le chronométrage se fera en pointant la puce dans les bornes prévues à cet effet (bouclage et arrivé).

Un dédommagement sera demandé aux participants en cas de non-retour de la puce de chronométrage.

6- Obligations de Participants/ réclamation

6.1 équipements durant les épreuves

MATERIEL OBLIGATOIRE :

- Réserve d'eau contenant 500 ml minimum pour les coureurs individuel
- Un casque pour le vtt (contrôle du casque, au retrait des dossard)

MATERIEL RECOMMANDE :

- 1 couverture de survie,
- 1 gobelet individuel (pas de gobelets sur les ravitos)
- 1 vêtement chaud et imperméable protégeant du froid et de la pluie,
- 1 téléphone portable,
- 1 Sifflet
- 1 nécessaire pour pansement rapide et soin des pieds Cet équipement est vivement recommandé

MATERIEL AUTORISE : - Bâtons pour les parties course à pied

MATERIEL INTERDIT : - Vélo à assistance électrique.

En fonction des conditions, le jury peut ajouter des équipements supplémentaires, exiger le port de tout ou une partie du matériel et interdit l'accès à l'épreuve aux participants ne s'y conformant pas. En cas de non-ports des équipements obligatoires et recommandés, l'organisateur ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et leurs conséquences.

6.2 Comportement sportif

Toute assistance individuelle en dehors des points ravitaillement est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien en raison du passage en zone sensible. Il est interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course. Le comité d'organisation est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, de ravitaillement en dehors des zones prévues par l'organisation, en cas de non-respect du présent règlement, en cas de non-respect des bénévoles, membres de l'organisation, partenaires et en cas de jet de débris en dehors des zones prévues par l'organisation, de circulation en dehors du parcours ou de dégradation de la faune et de la flore. Des officiels seront présents le long du parcours pour vérifier le respect de ces règles. Comme toute épreuve sportive, tout

concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage. Tout concurrent refusant de s'y soumettre sera immédiatement disqualifié.

6.3 Réclamation et recours

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur le stade d'arrivée.

7-Sécurité et secours

Compte tenu de la spécificité du parcours du Lamoura'Thlon, les moyens de secours seront mobiles.

Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction des besoins. Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Les pompiers officiels sont habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour compenser le retard accumulé. En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC.

8-Protocole/ prix et récompenses

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence sans motif accepté par le comité d'organisation, les prix seront acquis par l'organisateur. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

Les 3 premiers de chaque épreuve seront récompensés (homme, femme et équipes).

C'est-à-dire 3 premiers individuels hommes et femmes, les 3 premières équipes (tout sexe confondu).

Et les 3 premiers individuels hommes et femmes de chaque course enfant.

9-Droit d'image et informatique et liberté

11.1 DROITS D'IMAGE

Par son inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves du Lamoura'thlon ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves du Lamoura'thlon, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

11.2 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein du Lamoura'thlon. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

12-Validation du règlement

12.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et non placés sous sa garde ou au cours de la course.

12.2 MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Epreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter. Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

12.3 INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation et le Jury a compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.